



LETTRE MENSUELLE du Réseau Éducation Sans Frontières (RESF73)

04 79 33 29 18 - resf73@aol.com
<http://www.educationsansfrontieres.org>

N° 19
Octobre
2009

DELIT DE SOLIDARITE :

Après l'interpellation en février d'un responsable de la communauté d'Emmaüs de Marseille et d'une militante de Terre d'Errance à Coquelles, la comparution en juin devant tribunal correctionnel de Rodez d'un homme pour avoir hébergé, nourri et conservé les documents d'un ami venant, comme lui, de Guinée ; puis, le procès en juillet d'une femme devant le Tribunal Correctionnel de Foix pour avoir hébergé et soutenu un mineur, jeune afghan de 16 ans. La série continue ...

COMMUNIQUÉ DE PRESSE LDH- RESF- SRF

La Ligue des Droits de l'Homme, le Réseau Education Sans Frontières et la Société des Réalisateurs de Films protestent contre la convocation du réalisateur José Chidlovsky par la police de l'air et des frontières, qui lui reproche d'avoir hébergé une femme sans papiers.

José Chidlovsky, réalisateur et producteur de nombreux films, tourne depuis plusieurs mois entre Toulouse et Paris avec sa co-réalisatrice Rabeha El Bouati le documentaire *Journal de sans-papiers*, produit par Zadig Productions.

La protagoniste du film, S. F., est hébergée par le réalisateur à la suite d'une tentative de suicide qui découle de sa situation familiale très difficile.

Comme le répète à l'envi le Ministre Eric Besson dans les journaux et sur les ondes : le délit de solidarité « est un mythe ». Et pourtant José Chidlovsky, convoqué en qualité d'« aidant » encoure une peine de 5 ans de prison et de 30 000€ d'amende.

La Ligue des Droits de l'Homme, RESF et la SRF s'inquiètent des dérives potentielles de cette convocation sur la liberté nécessaire au métier de documentariste.

La Ligue des Droits de l'Homme, RESF et la SRF demandent instamment à la justice française d'arrêter toutes les poursuites contre José Chidlovsky en suivant les bonnes paroles de notre Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire : Le délit de solidarité n'existe pas.»
la pétition de soutien à José Chidlovsky est en ligne sur

http://zadigproductions.fr/?page_id=201

imprimé par nos soins.

DES ENFANTS ENFERMES EN CENTRE DE RETENTION

Monsieur Besson, un humaniste sans précédent ?

Communiqué de la LDH Paris le 13 août 2009

Le ministre de l'Immigration et de l'identité nationale a bien voulu répondre à la Ligue des droits de l'Homme que la présence d'enfants et de nourrissons dans les centres de rétention administrative s'expliquait par son souci de respecter le droit humanitaire en ne séparant les familles en aucune circonstance.

Sans chercher dans quelle continuité historique s'inscrit la conception que Monsieur Besson se fait de l'internement familial, la LDH constate que des milliers de couples séparés, de familles déchirées et d'enfants privés de leur père ou de leur mère reconduits à la frontière sont à même de mesurer le crédit que l'on peut raisonnablement faire à cette parole ministérielle.

Au demeurant, la libération de la famille Santos à Marseille témoigne à l'évidence du caractère intenable de la position du gouvernement. La LDH tient à assurer les autres victimes de cette politique « décomplexée » de sa solidarité et de son attachement aux valeurs humaines sur lesquelles a été fondée la République.

Demandeurs d'asile en détresse à Valence

Plusieurs familles de demandeurs d'asile se sont retrouvées à la rue car l'association qui les gère n'a plus d'argent. Les demandeurs d'asile de la Drôme manifestaient début août devant la Préfecture de la Drôme pour dénoncer leur situation. L'association SAO, qui leur venait en aide pour trouver des hébergements d'urgence, ne peut plus faire face. L'Etat a baissé ses subventions, alors que la demande explosait.

En août, les familles dormaient dans des tentes de la Croix rouge, sur un terrain de camping de la ville de Valence. Ces réfugiés serbes, kosovars et albanais vivaient dans un hôtel que l'association SAO, service d'aide et d'orientation, ne peut plus payer. La municipalité a prêté les tentes. Pour le reste, c'est la débrouille. Heureusement, la solidarité locale se met en place. En six mois, le SAO, qui gère aussi l'accueil d'urgence d'autres publics, notamment les femmes battues, a dépensé 180.000 euros pour héberger les demandeurs d'asile en hôtel... En attendant de nouvelles subventions, l'association ne peut plus avancer les frais. Les services de l'Etat restent muets, mais pas inactifs, puisque la moitié des familles à la rue viennent d'obtenir des places dans des centres spécialisés dans l'accueil des demandeurs d'asile.